

J-SPRAY DEGREASER/DISINFECTANT (JAPAN)

National Fire Protection Association (NFPA)	Risques d'incendie Santé 3 0 0 Réactivité	Hazardous Material Information System (HMIS)	<table><tr><td>Santé</td><td>3</td></tr><tr><td>Risques d'incendie</td><td>0</td></tr><tr><td>Réactivité</td><td>0</td></tr></table>	Santé	3	Risques d'incendie	0	Réactivité	0
Santé	3								
Risques d'incendie	0								
Réactivité	0								
Danger spécifique									
Vêtements de protection		Apparence	Vert. Liquide Voir la Section 9. DANGER. CORROSIF. PROVOQUE DES BRÛLURES AUX YEUX ET À LA PEAU. NOCIF OU MORTEL SI AVALÉ.						

Danger spécifique

Section 1. Identification du produit et de la compagnie

Nom du produit	J-SPRAY DEGREASER/DISINFECTANT (JAPAN)	Code	64077
Utilisation du produit	Industriel/Institutionnel: Le produit de nettoyage. Ce produit doit être dilué avant toute utilisation.	PMS#	436696
FTSS#	126767001	Date de validation	04/19/2000
Siège social aux É.U. Johnson Wax Professional 8310 16th Street Sturtevant, Wisconsin 53177-0902 Phone: (888) 352-2249 MSDS Internet Address: www.jwp.com	Siège social au Canada Johnson Wax Professional 100 Matheson Blvd. East, Suite 203 Mississauga, Ontario L4Z 2G7 Phone: (905) 755-0913 or (888) 746-5971	Date d'impression	04/20/2000
		Remplace	04/12/2000.
		En cas d'urgence	(800) 851-7145

Section 2. Composition et informations sur les ingrédients

Ingrédients	# CAS	% en poids	Limites d'exposition	CL50/DL50
n-Alkyl chlorure de diméthylbenzylammonium Alcohol Ethoxylates Alcohol Ethoxylates Dipropylene Glycol Butyl Ether Éther de dipropyléneglycol et de méthyle	68424-85-1 84133-50-6 68131-40-8 29911-28-2 34590-94-8	1-5 3-7 3-7 5-10 7-13	Non disponible. Non disponible. Non disponible. Non disponible. TWA: 600 STEL: 900 (mg/m³) de OSHA (PEL) [États-Unis] PEAU TWA: 606 STEL: 909 (mg/m³) de ACGIH (TLV) [États-Unis] PEAU Non disponible.	Non disponible. Non disponible. Non disponible. Non disponible. ORALE (DL50): Aiguë: 5119 mg/kg [Rat]. CUTANÉE (DL50): Aiguë: 9480 mg/kg [Lapin].
Alcools ,thoxyl,s	68439-46-3	10-30	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 1378 mg/kg [Rat]. CUTANÉE (DL50): Aiguë: >2000 mg/kg [Lapin]. ORALE (DL50): Aiguë: 1720 mg/kg [Rat]. CUTANÉE (DL50): Aiguë: 1018 mg/kg [Lapin].
Monoéthanolamine	141-43-5	10-30	TWA: 8 STEL: 15 (mg/m³) de OSHA (PEL) [États-Unis] TWA: 7.5 STEL: 15 (mg/m³) de ACGIH (TLV) [États-Unis]	
Eau	7732-18-5	15-40	Non disponible.	Non disponible.

Section 3. Identification des risques

Voies d'absorption	Inhalation. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.
Effets aigus potentiels sur la santé	
<i>Yeux</i>	Corrosif. Peut causer des dommages permanents y compris la cécité.
<i>Peau</i>	Corrosif. Peut provoquer des dommages permanents.
<i>Inhalation</i>	Peut provoquer des irritations et effets corrosifs au nez, à la gorge et aux voies respiratoires.
<i>Ingestion</i>	Corrosif. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.
Conditions médicales aggravées par une surexposition:	Les individus avec des problèmes respiratoires chroniques tels que l'asthme, l'emphysème, la bronchite chronique, etc., peuvent être plus prédisposés à l'irritation.
Voir Information toxicologique (section 11)	

Section 4. Premiers soins

Contact avec les yeux	Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Consulter un médecin immédiatement.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement.
Inhalation	En cas de respiration difficile Emmener dans un endroit bien aéré. Consulter un médecin immédiatement.
Ingestion	NE PAS faire vomir! Boire immédiatement et abondamment de l'eau. Ne rien donner par la bouche, à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit	Inconnu.
Points d'éclair	COUPE FERMÉE : >93°C (199.4°F).
Produits de la combustion	Inconnu.
Appareils et méthodes de lutte contre les incendies	Éteindre avec un brouillard d'eau ou avec un extincteur à anhydride carbonique, à poudre sèche ou à mousse appropriée. On peut recourir aux méthodes habituelles de lutte contre l'incendie.
Vêtements de protection (feu)	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Special Remarks on Fire and Explosion Hazards	Matières corrosives (Voir section 8 et 10).

Section 6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels

Précautions personnelles	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Précautions pour l'environnement et procédures de nettoyage	En cas de déversement important: Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Balayer ou ramasser le matériel. Placer dans des contenants secs et propres répondant aux normes des méthodes approuvées d'élimination. Terminer le nettoyage avec un rinçage à l'eau.

Section 7. Manipulation et entreposage

Manutention	Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas y goûter ni l'avaler. Éviter d'inhalier les vapeurs ou le brouillard. Laver abondamment après usage. Retirer et laver les vêtements et les chaussures contaminées avant réutilisation. Le résidu du produit peut rester sur/dans les conteneurs vides. Utiliser toutes les mêmes précautions pour la manutention du conteneur vide et le résidu que pour la manutention du produit. POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT.
Entreposage	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel. Conserver le récipient bien fermé. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Section 8. Contrôles lors de l'exposition/Protection personnelle

Contrôles d'ingénierie	Une ventilation usuelle devrait être suffisante pour maintenir le nombre des particules aéroportées à un niveau acceptable. La protection respiratoire n'est pas nécessaire si une bonne ventilation est assurée.
Protection personnelle	
<i>Yeux</i>	Lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques
<i>Mains</i>	Gants résistants aux produits chimiques. Comprend: Gants de néoprène Gants de caoutchouc
<i>Respiratoire</i>	Si les brouillards/vapeurs ne sont pas adéquatement limités par la ventilation, utiliser la protection respiratoire appropriée pour éviter la surexposition. Si les conditions du travail exigent l'emploi d'un appareil respiratoire, suivre les recommandations de protection respiratoire de OSHA 29 CFR 1910.134 et ANSI Z88.2
<i>Pieds</i>	Des chaussures de protection.
<i>Corps</i>	If major exposure is possible, wear suitable protective clothing and footwear.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique et apparence	Liquide
Odeur	Ammoniacal.
Couleur	Vert.
pH	13.2 [Basique.]
Gravité Spécifique	1.02
Point d'ébullition/condensation	>93°C (199.4°F)
Viscosité	<30 cP (Dynamique).
Solubilité dans l'eau	Complète.

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité du produit et réactivité	Le produit est stable.
Conditions d'instabilité	Inconnu.
Incompatibilité avec différentes matières	Réactif avec les acides.
Produits de décomposition dangereux	Quand exposé au feu: Forme des produits habituels de combustion. Les produits toxiques de la décomposition renferme: Vapeurs ammoniacales.
Polymérisation Dangereuse	Ne se produira pas.

Section 11. Données relatives à la santé et à la toxicologie

Toxicité aiguë	ORALE (DL50) Estimée comme étant entre 500 et 5000 mg/kg (rats). CUTANÉE (DL50) Estimée à un niveau supérieur à 5000 mg/kg (rat).
Effets d'une exposition chronique	Inconnu.
Autres effets toxiques	Non disponible.

Section 12. Information sur l'écologie

Non disponible.

Section 13. Considérations lors de la disposition

Information sur les déchets	Le produit non dilué est réglementé par les lois concernant l'environnement et le transport en tant que déchet corrosif. Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérale, provinciales, locales ou d'État.
-----------------------------	---

Section 14. Renseignements sur l'expédition
Classification pour le DOT

DOT Nom d'envoi	Liquide organique corrosif, basique, n.s.a. (éthanolamine)
DOT Class	Classe 8 : Produit corrosif
UN/NA	UN3267
Groupe de Conditionnement	II

TDG Classification

CLASSE TMD	Sans objet.
PIN/NIP	
TDG Special Considerations	

Section 15. Information réglementaire

Les renseignements dans cette section se rapportent aux ingrédients dans la section 2.

Réglementation des É.-U.

Federal CERCLA : Substances dangereuses: Alcool ,thylique

état New Jersey: Monoéthanolamine, Éther de dipropyléneglycol et de méthyle, Alcool ,thylique

Massachussetts - Liste des déversements: Monoéthanolamine, Alcool ,thylique

Massachussetts RTK: Monoéthanolamine, Éther de dipropyléneglycol et de méthyle, Alcool ,thylique

Pennsylvanie RTK: Monoéthanolamine, Éther de dipropyléneglycol et de méthyle, Alcool ,thylique

Ils n'y a pas des principes qui sont soumis la necessite de rapporter en suivant 'Proposition 65' de Californie.

Information sur les produits enregistrés Sans objet.

Règlements canadiens

SIMDUT Classification Sans objet.

Symbole du SIMDUT

Information sur les produits enregistrés Sans objet.

Inventaire des Produits Chimiques Tous les ingrédients de ce produit figurent ou ils sont exemptes du Inventaire Américain des Substances Chimiques (Toxic Substance Control Act -TSCA).

Section 16. Renseignements supplémentaires

Autres considérations spéciales Non disponible.

Version 1

Avis au lecteur

Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-inclus. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.